

# Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 23 - octobre 2004

## Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président, secrétaire général

### Économie et Culture

Voici deux ans\*, ici même, nous rendions hommage à François Cheng, écrivain français d'origine chinoise, qui nous avait rappelé les vertus spécifiques de notre langue. Mais, M. Cheng étant un « littéraire », il ne faudrait pas que son témoignage incitât à cantonner l'usage du français à ce domaine. Telle n'est d'ailleurs pas l'idée de cet auteur et telle n'est pas la perspective que laisse entrevoir son pays d'origine.

En effet, après l'année de la Chine en France, voici que commence en octobre 2004 l'année de la France en Chine avec concerts, expositions, cinéma, etc. À cette occasion, il est amusant d'observer la réaction américaine, qui va du ricanement à l'inquiétude mal dissimulée. Un article du *New York Times* explique, par exemple, que, derrière l'ambition culturelle, Paris et Pékin espèrent obtenir des résultats plus concrets sur le plan économique. Pour ce journal, cette utilisation de la culture à des fins matérielles est une véritable « spécialité hexagonale », mais il doit reconnaître que les Russes jadis et les Américains naguère et aujourd'hui ne sont pas en reste dans ce domaine (qu'on se rappelle les accords Blum-Byrnes de l'après-guerre pour imposer à la France ruinée le cinéma américain).

Mais cette polémique assez vaine dissimule une question réelle : la culture n'est-elle qu'un moyen sophistiqué au service du développement industriel et commercial ? Bien sûr, il serait absurde de nier l'impact économique d'une présence culturelle et linguistique dans un pays comme la Chine. Mais, tout en étant exact, ce constat risque bien d'être l'arbre qui cache la forêt. Si la culture et l'économie (... et la politique ?) ne sont pas dans des rapports purement utilitaires, c'est précisément parce que la culture a sa propre réalité et ses propres fins, même si le partage d'une culture et d'une langue facilite les rapports dans tous les domaines. Bien que n'étant pas détachées des autres réalités, une culture et une langue ont une vie propre parce qu'elles concernent au plus profond la pensée et la sensibilité des hommes, c'est-à-dire « ce qui reste lorsqu'on a tout oublié ».

C'est dire qu'une extension des échanges culturels et linguistiques avec un pays « en développement » de 1,3 milliard d'habitants est une action qui va bien au-delà des considérations économiques immédiates. Un simple exemple montre qu'au contraire, cette action serait un germe pour l'avenir : actuellement, seulement 2 % des dépenses d'enseignement sont consacrés à l'enseignement supérieur, ce qui limite l'accès des jeunes Chinois à ce niveau ; la raison en est que les autorités entendent faire progresser parallèlement les autres niveaux d'enseignement. Quelles possibilités offre une telle situation à un pays comme la France ! S'ils ne veulent pas être les laissés-pour-compte de l'histoire, nos dirigeants devraient y penser dès maintenant.

\* voir n° 17, octobre 2002

### TEST : ÊTES-VOUS ANGLOPHOBE ?

À L'APPROCHE DU VOTE SUR LA CONSTITUTION, QUELS SONT LES RAPPORTS ENTRE L'ANGLO-AMÉRICAIN ET L'UNION ?...

(LIRE EN PAGE 2)

### THÉLOT MÉRITE LA CARPETTE ANGLAISE !!!

Le rapport Thélot s'est voulu le « miroir » d'un grand débat « national ». La consultation reposait en fait sur un questionnaire orienté...

(Lire en page 5)

## Sommaire

ÉDITORIAL .....	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS .....	2
L'anglo-américain et l'Union européenne .....	2
Réaction au rapport Thélot .....	5
Des succès pour ALF : à imiter ! .....	6
Brèves .....	7
LA VIE DE LA LANGUE .....	8
Pluralisme linguistique en Catalogne espagnole .....	8
Istamboul, un sommet .....	9
Nous n'avions pas besoin de "shopping" .....	10
LE COURRIER DES LECTEURS .....	11
L'ACTUALITÉ DE NOS PARTENAIRES .....	12
LA VIE DE L'ASSOCIATION .....	13

<b>Avenir de la langue française</b>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bemier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Thierry Priestley, Albert Salon, Anne Souriau
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 30 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 15 €

## Notre combat : ses acteurs

### L'ANGLO-AMÉRICAIN ET L'UNION EUROPÉENNE

Notre administrateur Marc Bonnaud nous livre ses réflexions sous le titre accrocheur de

## *Test : êtes-vous anglophobe ?*

On nous annonce un accord sur un projet de traité constitutionnel européen, qui doit encore passer l'étape de la ratification. Peut-être certains d'entre vous s'en réjouissent-ils.

Mais êtes-vous bien sûr d'en avoir mesuré toutes les conséquences ?

Ce texte entérine en droit des violations déjà anciennes des traités par la Cour de Luxembourg qui, dès 1964, avait prétendu que tout accord européen, avant même sa transposition en droit français, c'est-à-dire sa ratification formelle, avait valeur supérieure à toute loi française — coup d'État judiciaire auquel la Cour de Cassation et le Conseil d'État s'étaient ralliés en 1975 et 1989 — et avait peu après prétendu la même chose pour toute disposition constitutionnelle. Rien que ça.

Ce qui n'était qu'une habituelle violation des traités par la Cour de Luxembourg deviendrait la règle, à travers l'article I-10 du texte proposé, qui prévoit :

« 1. La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées ont la primauté sur le droit des États membres.

2. Les États membres prennent toutes mesures générales ou particulières propres à assurer l'exécution des obligations découlant de la Constitution ou résultant des actes des institutions de l'Union. »

Venons-en à la langue française.

On sait que les attaques des institutions européennes contre la langue française sont de plus en plus nombreuses.

Si le français était la langue de travail de fait principale jusqu'aux années 80, dès 1987, avec le secrétaire général

Williamson imposé par Mme Thatcher, avec la mise à la retraite de secrétaires bruxelloises remplacées par des secrétaires anglophones, l'anglais a fait une entrée en force. Dès l'époque de Maastricht en 1991-92, Élisabeth Guigou n'a négocié celui-ci qu'en anglais (on l'a vu dans des reportages de la BBC à l'époque et on a vu le sabir qui en résulta).

Ce sont ensuite pendant dix années les Allemands de la DG-1A qui ont imposé aux pays d'Europe centrale et orientale de mener les négociations d'adhésion uniquement en langue anglaise. À partir de 1995, l'élargissement à l'Autriche, la Finlande et la Suède, ainsi que l'apparition de l'internet ont vu l'usage de la langue anglaise s'imposer de plus en plus. On a vu alors fleurir les offres d'emploi, soit des institutions, soit d'organismes européens divers largement subventionnés par ces institutions, réclamant des candidats *English mother tongue* (de langue maternelle anglaise). Parler couramment n'est ainsi plus suffisant, on préfère l'original à la copie, et l'exigence de langue anglaise atteint son paroxysme, odieux mais parfaitement logique : la discrimination ethnique. C'est d'ailleurs un phénomène largement répandu dans de nombreuses autres enceintes internationales : une omniprésence d'anglophones pur beurre, tout juste entourés de quelques-uns de leurs féaux habituels, pour la plupart natifs des bords de la Baltique ou de la mer du Nord, pour rappeler que le lieu est « international ».

Le 1<sup>er</sup> mai 2004, on apprenait que l'accueil téléphonique de la Commission, à Bruxelles, ne se faisait plus en français par défaut, mais en anglais. Dans le bâtiment du Parlement européen à Bruxelles (construit, rappelons-le, sans autorisation, avec des financements qui

ont été dénoncés par François d'Aubert dans un livre sur la corruption européenne), toutes les inscriptions sont en anglais. Dans les réunions de la Commission des Affaires étrangères de ce Parlement, la présidente anglaise, la *Baroness Nicholson*, a refusé plusieurs fois de faire distribuer des traductions françaises des textes en discussion ; à la demande d'un député français qui rappelait les statuts du Parlement, elle a opposé un vote informel où la majorité des députés présents a décidé qu'on se passerait de traductions. Les francophones ont ainsi politiquement tort de parler français étant politiquement minoritaires, pour parodier un célèbre démocrate de chez nous (récemment élu d'ailleurs dans cette enceinte). À ce compte-là, ne peut-on s'attendre à ce que des majorités de rencontre excluent de leurs membres successivement les barbus à col roulé, les grandes rousses qui se vernissent les orteils, les gros chauves qui fument le cigare, ou qui d'autre encore ?

Mais si la discrimination anglophone se limitait à l'intérieur des bâtiments des institutions, tout le monde s'en moquerait, n'est-ce pas ? Ce ne serait qu'une « commodité technique ».

Hélas ! ce n'est pas le cas.

Une effroyable quantité de sites de l'Union européenne sur l'internet ne fournissent d'informations qu'en anglais. Pour un certain nombre d'entre eux, certes, il y a des façades dans plusieurs ou toutes les langues de l'Union. Mais, une fois passées les pages de sommaire dans d'autres langues, on arrive souvent sur des documents uniquement fournis en anglais. Les appels d'offres de l'Union exigent pour la plupart qu'on y réponde exclusivement en anglais, dans tous les domaines d'activité.

Enfin, surtout, la chose la plus importante est que l'égalité des langues est de plus en plus battue en brèche dans la législation européenne elle-même. Petit à petit, par diverses exemptions, on institue l'anglais langue plus égale que les autres, comme dans la *Ferme des animaux* d'Orwell, où tous les animaux sont égaux mais où les cochons sont plus égaux que les autres.

Ainsi, en 1996, le gouvernement Juppé a laissé passer la directive sur les cosmétiques, exigeant qu'on accepte partout la rédaction des compositions dans un sabir formé sur le principe suivant : on utilise le latin, mais quand le latin n'a pas de mot, on utilise l'anglais. Regardez les étiquetages de vos savons, parfums et autres shampoings dans votre salle de bains : c'est en réalité à 90 % en anglais.

Ainsi, une directive s'était déjà crue autorisée à modifier la langue française, obligeant les consommateurs français à accepter des pétoncles pour des coquilles Saint-Jacques ; et on ne trouve plus que des pétoncles vendus sous cette appellation européenne mensongère au rayon « surgelés » des supermarchés.

Ainsi, sous prétexte que le règlement de 1958 sur l'égalité des langues ne s'appliquait qu'au « pilier marché commun » du traité de Maastricht et pas au « pilier union économique et monétaire », on institua l'anglais seule langue de travail de la Banque de Francfort, alors que les Anglais ne sont pas dans l'euro, et par voie de conséquence, l'un des inspecteurs des finances artisans du scandale du Crédit Lyonnais ne parle qu'anglais, même à Strasbourg, comme on l'a vu en juin dernier.

Ainsi, le ministre Richard, chargé de la Défense, avait décidé avec ses homologues que l'Eurocorps, auquel la Grande-Bretagne ne participe pas, aurait l'anglais comme langue de travail. Ce qui lui a valu le prix de la « Carpette anglaise ».

Une directive avait « autorisé » — mais pas obligé ! — les États membres à accepter les notices des produits financiers rédigées dans « une langue généralement utilisée par les marchés financiers », formulation hypocrite pour désigner l'anglais. Le ministre Fabius, nul ne l'y obligeait, s'était empressé de la « transposer » en droit français. À cette occasion, le Conseil constitutionnel — d'habitude si pointilleux pour censurer les lois sur la base de textes extérieurs à la Constitution, qu'il déclare de valeur constitutionnelle depuis le coup d'État juridique de juillet 1971, quitte à inventer par exemple de toutes pièces un « droit d'entreprendre » que nul texte n'instaure — avait violé la lettre même de la Constitution en refusant de censurer le texte, alors qu'il viole de toute évidence l'article 2 sur le français langue de la République. Et ce qui devait arriver arriva : en 2003, la directive fut modifiée pour cette fois-ci imposer aux États d'accepter lesdites notices d'information en anglais.

Aussi n'est-il nul besoin d'ergoter sur la récente décision du Conseil constitutionnel, qui prétend ne pouvoir censurer un texte européen que s'il contrevient ouvertement à la Constitution : **il a déjà laissé passer un texte qui y contrevenait explicitement, préférant le déshonneur à la défense des intérêts de la France.** Ils ont déjà trahi : ils continueront.

En janvier dernier, le Conseil européen a voté un texte décidant que les panneaux aux frontières extérieures de l'Union seraient en anglais. Le représentant de la France n'y a visiblement rien trouvé à redire, personne n'en a parlé, la trahison est générale : tout va bien.

Demain, la France n'aura plus que 13 % de droits de vote au Conseil, et la quasi-totalité des sujets seront traités à la majorité qualifiée. Un Nordique quelconque proposera qu'on choisisse

une langue commune, unique, on votera à la majorité qualifiée, le texte s'imposera à nous, et par la suite tous les textes des « lois européennes » rédigées uniquement en anglais auront « la primauté sur le droit des États membres ». Ce ne sera qu'après 2009, mais gageons que l'on aura tout fait pour faire apparaître la chose comme la plus naturelle du monde, surtout si l'on adopte d'ici là, n'en doutons pas, une loi réprimant les *propos anglophobes ou américanophobes*. Ce sera pratique, puisque le droit de veto français disparaîtra de même à l'Onu. Ils pourront alors aller tranquillement faire le plein au Proche-Orient.

On lira alors dans les rapports officiels cette constatation satisfaite : « La plupart des élèves du primaire prennent encore l'option français première langue à côté des cours obligatoires en anglais. »

À l'heure actuelle, si l'on sait quelles dates limites ont fixées les Américains pour les adhésions de la Turquie et de l'Ukraine, nous ne disposons pas encore de leurs exigences sur la date à laquelle l'Union devrait interdire définitivement de parler français dans les cours de récréation.

Tout va bien, dormez, nous sommes bien gouvernés, l'avenir est radieux, la « Constitution » sera ratifiée et on choisira le prochain président français par un concours genre *Star Academy*, *Fear factor* ou *Bachelor* — qui n'ont jamais fait réagir le CSA efficacement — et il sera invité aux *NRJ Music awards*. Il n'aura d'ailleurs rien d'autre à faire, hormis quelques chrysanthèmes de temps à autre et quelques fromages pour les copains.

Un récent match contre la Grèce nous rappelle une chose ; si Apollon avait doté Cassandre du don de prophétie, il l'avait assorti d'une condition : que personne ne la croirait.

Marc Bonnaud

## Réaction à la réponse de la Commission à notre courrier de mai dernier

À la suite d'une intervention de notre président, nous avons reçu de la *Direction générale Presse et Communication* de la Commission européenne une réponse et une documentation intéressante sur les langues utilisées par la Commission, notamment sur l'internet. Cette lettre est à la disposition de nos adhérents et il faut reconnaître la complexité du problème qui se pose à la Commission sur tous les plans, pratique, financier, etc., compte tenu du nombre des langues qu'elle doit pratiquer.

Sans entrer dans la discussion détaillée des solutions envisagées par la Commission, il est possible de faire une remarque préliminaire tenant à l'emploi du mot-clé qu'est « traduction ». En effet, ce mot apparemment clair inclut un « non-dit » que l'on subodore également dans d'autres textes de la Commission, savoir que cette traduction se fait essentiellement à partir de l'anglais, alors que les statuts de l'Europe ne prévoient pas ce privilège. On pourrait en effet imaginer que l'original de certains textes soit établi en allemand, en français, en espagnol, etc. et que les traductions nécessaires, y compris vers l'anglais, se fassent à partir de ces textes originaux.

Est-ce un rêve, ou le désir d'appliquer les normes acceptées par tous les membres de l'Union ?

**Jean Griesmar**

---

### **EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS D'ALF :**

*Nous avons saisi le Gouvernement et des parlementaires, le sénateur Legendre a agi.*

---

*Février 2004 — M. Jacques Legendre a appris avec satisfaction la création d'une université internationale française au Vietnam. Mais il s'inquiète des propos qui auraient été tenus, selon lesquels les cours dispensés en français ne dépasseraient pas 20 %. Il demande donc à M. le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie de bien vouloir lui indiquer très précisément quel est le régime linguistique de l'université internationale française au Vietnam.*

*La réponse du Gouvernement quelques semaines plus tard... :*

Le projet de création d'une université internationale au Vietnam, lancé à la suite de la visite d'État du président vietnamien en octobre 2002, est en cours de redéfinition. Notre préoccupation vise en particulier à réserver une place centrale au français dans les enseignements proposés. C'est précisément pour renforcer cette position que le premier projet qui avait été élaboré fait l'objet d'un réexamen.

S'agissant de la maquette pédagogique de cette université, de la structure des cursus et des langues d'enseignement, ces éléments ne sont pas encore

définis. Il s'agira de tenir compte à la fois de nos objectifs de rayonnement de la langue française et de la francophonie, et des conditions propres à rendre la future université attractive.

Il va de soi que les enseignements en français restent au centre du futur dispositif, mais une ouverture raisonnable à d'autres langues d'enseignement pourrait faciliter le recrutement et la sélection des meilleurs étudiants locaux et renforcer notre vivier francophone, en élargissant l'accès à la culture française pour de nouveaux publics.

Cette diversification éventuelle des langues d'enseignement demandera, en tout état de cause, à être accompagnée de la mise en place de formations linguistiques intensives en français, adaptées aux besoins des étudiants non francophones.

Ces orientations, conformes en tous points aux lignes fixées par le Premier ministre pour renforcer l'attractivité de la France, feront l'objet sur place d'une réflexion avec les opérateurs de la francophonie, et notamment l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), fortement présente au Vietnam.

Un de nos membres, enseignant, juge le rapport sur les fondamentaux à l'école :

## **Thélot mérite la "carpette anglaise"!**

Le rapport Thélot s'est voulu le « miroir » d'un grand débat « national ». La consultation reposait en fait sur un questionnaire orienté. Tous étaient invités à participer. Or, la première question posée est un aveu : « Quelles sont les valeurs de l'École républicaine et **comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?** » La « société » (« citoyen, parent, élève... ») n'était-elle pas conviée, précisément, à exprimer les « valeurs » qu'elle « reconnaissait » ? Le reste est à l'avenant. Partout pointe une idéologie inavouée, qui affleure dans les incohérences apparentes, dans les lapsus et qu'il fallait faire endosser aux Français sans débat politique.

Le rapport Thélot est ainsi le miroir fidèle de ce qu'il a imposé. Hésitant entre le « socle de connaissances » et le « socle des indispensables », il révèle une vision utilitariste de l'enseignement. Le jeune Français doit s'inscrire dans un « horizon européen » et il faut permettre à chacun une « adaptation à l'économie ». De quelle économie s'agit-il ? De l'économie de la France, indépendante et souveraine ? De celle d'une Europe fédérale et libérale ? De celle d'une planète mondialisée ? Quant au « vivre ensemble » du rapport, il est un avatar mou de la citoyenneté française. Réticent devant cela qui le gêne, timide face à une citoyenneté européenne qui n'existe pas, le rapport pratique le flou inconsistant.

Il est néanmoins facile de rétablir la logique implicite de l'ensemble. Le « socle des indispensables » permet d'entrer dans un « horizon européen », en fait euraméricain, espace économique et financier contrôlé par le mondialisme. À ceux qui ne le pourront pas, il restera à « vivre ensemble » sur l'ancien sol national. On leur souhaite bonne chance !

Dans cette logique, l'anglais, dans une version basique, entre dans le « socle des indispensables » prévu dès le primaire ! « Indispensable », il l'est pour former des travailleurs et des consommateurs dociles, esclaves du marché, corvéables à merci. Reste qu'à un moment où la langue française en France est jetée, par les abandons de l'École, dans des mutations rapides et incontrôlées, l'anglais imposé dès le primaire pourrait prélude à la disparition (programmée ?) du français dans la patrie même de Molière.

**Pascal Naizot**, 24 octobre 2004

*PASSIM...*

I- Le *Courrier international* de début septembre contient une critique des méthodes commerciales de la firme Ikea à propos desquelles le journal cite ce passage de Joe Kerr, directeur du département d'études critiques et historiques au Royal College of Art : « Observez les techniques d'interrogatoire [de la police] : par exemple, pour faire plier un suspect, le meilleur moyen, c'est de l'amener à parler la même langue que vous. Ainsi, quand vous entrez dans un magasin et que vous demandez un *Egg Mc*

*Muffin* (chez *Mc Donald's*), un « grande latte » (chez *Star Bucks*, la chaîne américaine du café) ou un meuble *Ikea* avec son nom ridicule, vous êtes déjà à leur merci. »

En stigmatisant certaines pratiques commerciales, cet universitaire anglo-saxon met donc le doigt (peut-être malgré lui ?) sur une certaine utilisation de la langue dominante.

**Jean Griesmar**

## UN SIGNE ENCOURAGEANT DE RÉSISTANCE DES SYNDICATS AU TOUT-À-L'ANGLAIS...

...dans nos grandes entreprises, relevé par notre administrateur Marc-Antoine Bécque dans *Le Parisien* du 23 octobre 2004 :

« Le 23 novembre prochain, les syndicats CGT et CFDT, le comité d'entreprise et la commission d'hygiène et de sécurité de ce site de près de 2 000 salariés (GEMS, General Electric Medical Systems, sise en France, au

## La langue française aux jeux Olympiques d'Athènes

(13-29 août 2004)

Recrétés à la Sorbonne en 1894 par un Français, le baron de Coubertin, les jeux Olympiques quadriennaux donnent l'occasion de rappeler que la langue française, qui, « en cas de litige, fait foi », et la langue anglaise sont les seules langues officielles de ces grandes manifestations sportives au rayonnement mondial.

Après Sydney en 2000, c'était en cette année 2004 Athènes qui abritait les Jeux comme elle l'avait fait une première fois en 1896. À cette occasion, le secrétaire général de l'OIIF (Organisation internationale de la Francophonie), M. Abdou Diouf, avait pour la première fois désigné, en la personne de M. Hervé Bourges, président de l'Union internationale de la presse francophone, un observateur qualifié de « *Grand témoin francophone* », chargé d'examiner « la place et l'usage » de notre langue au cours de ces Jeux.

Dans son important rapport sur ce sujet, que vient de publier l'OIIF, M. Bourges constate d'abord, certes, avec satisfaction que le français a eu toute sa place, avec l'anglais et le grec, aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux. Il fait du reste observer que « rarement pour les jeux Olympiques, la langue française n'avait été aussi bien défendue, à la fois par les autorités athéniennes et les diplomates francophones sur place ». Il a même été créé une bonne version française du site internet des Jeux, et « des efforts considérables destinés à la promotion du français ont été accomplis par la ville d'Athènes et les autorités grecques ».

Mais le *Grand témoin francophone* a dû cependant constater à plusieurs reprises un décalage entre les moyens financiers mis en œuvre et les résultats observés : c'est ainsi que des réunions olympiques ne se sont déroulées qu'en anglais et sans traductions, que les billets d'entrée aux stades ne portaient aucune mention en français, et que la signalétique des lieux n'était souvent installée qu'en grec et en anglais, tandis que le signal audiovisuel repris par les télévisions du monde entier n'était disponible qu'en anglais. Par ailleurs, le logo des Jeux, n'ayant été déposé qu'en grec et en anglais, n'apparaissait nulle part en français.

C'est maintenant l'avenir qu'il faut préparer : pour M. Bourges, « les jeux Olympiques offrent une vitrine formidable au français, mais cette vitrine n'a pas été suffisamment utilisée et éclairée à Athènes. Il est indispensable qu'elle le soit mieux à Pékin en 2008 ».

Cette remarque vaudra aussi pour les Jeux d'hiver à Turin en 2006.

C. D.

### DES SUCCÈS POUR ALF : À RENFORCER, À IMITER !

#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET DU FRANÇAIS SUR LA TOILE :

Depuis neuf mois, une équipe au sein d'ALF intervient énergiquement auprès des responsables de sites internet pour veiller à la qualité linguistique de ces nouveaux outils de communication qui prennent une importance croissante.

Les exigences portent à la fois sur le développement d'un vocabulaire francophone moderne (comme « courriel », officialisé en juin 2003) et sur le respect dû aux principes de plurilinguisme.

Nous publions ci-dessous une première liste de sites qui ont été visités et ont satisfait nos demandes, soit spontanément soit après relance car nous n'abandonnons jamais. Si, vous aussi, vous rencontrez, sur des sites responsables, un manque de qualité linguistique, n'hésitez pas à contacter [avenirlf@wanadoo.fr](mailto:avenirlf@wanadoo.fr). Vous serez mis en relation avec un des membres de cette équipe. Vous pourrez alors lutter à leurs côtés. Vous pourriez aussi signaler à cette adresse la page internet sur laquelle vous avez constaté une irrégularité ; nous nous efforcerons, dans la limite des moyens disponibles, de la faire rectifier.

Vous aurez dans les prochains numéros de nouveaux exemples de sites qui se sont adaptés grâce à notre action.

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Site du Chèque emploi service (<a href="http://www.ces.ursaff.fr">www.ces.ursaff.fr</a>)<br/>Remplacements d' « e-mail » par les termes « courriel » et « adresse électronique ».</li> <li>2. Site des jeux Olympiques d'Athènes 2004 (<a href="http://www.athens-olympic.org">www.athens-olympic.org</a>)<br/>Bouton de choix de la langue grecque à rédiger en grec.</li> <li>3. Portail officiel de l'éducation (<a href="http://www.education.fr">www.education.fr</a>)<br/>Bouton de choix de la version espagnole, originellement rédigé « spanish », traduit en « version española ».</li> <li>4. Portail du groupe France Télécom (<a href="http://www.france-telecom.net">www.france-telecom.net</a>)<br/>Dans la version anglaise, bouton « Version Française » corrigé en « Version française » sans la majuscule superflue.</li> <li>5. Régie autonome des transports parisiens (<a href="http://www.ratp.fr">www.ratp.fr</a>)<br/>Introduction du terme « courriel », à propos duquel nous</li> </ol> | <p>interviendrons de nouveau pour que son emploi soit généralisé.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Site de l'état-major des Armées (<a href="http://www.defense.gouv.fr/ema">www.defense.gouv.fr/ema</a>)<br/>Remplacement par le terme « courriel ».</li> <li>7. Direction des Journaux officiels (<a href="http://www.journal-officiel.gouv.fr">www.journal-officiel.gouv.fr</a>)<br/>Plusieurs remplacements par le terme « courriel ».</li> <li>8. Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (<a href="http://www.datar.gouv.fr">www.datar.gouv.fr</a>)<br/>Remplacement des termes « webmaster » et « e-mail » par « webmestre » et « courriel ».</li> <li>9. Institut national des appellations d'origine (<a href="http://www.inao.gouv.fr">www.inao.gouv.fr</a>)<br/>Suppression de la version anglaise, la seule à ne pas respecter le plurilinguisme.</li> </ol> |
|--|--|

Albert Salon

## Brèves...

### UN NOUVEAU PATRON À LA TÊTE DE LA DGLFLF

M. Xavier North a été nommé en septembre à la tête de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

M. Xavier North, Diplomate, le nouveau délégué, a notamment une précieuse expérience de l'action culturelle internationale de la France, à de hauts niveaux de responsabilité, au sein de la DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement, du MAE).

*Avenir de la langue française* lui souhaite bienvenue et succès dans sa haute mission et se tient à sa disposition.

**Albert Salon**

### PASSIM...

II- Comme d'autres pays d'Europe centrale et orientale, la République tchèque privilégie l'anglais dans ses relations extérieures mais elle s'aperçoit que cette évolution n'est pas sans inconvénient. C'est ainsi qu'on peut lire dans le journal *Hospodarske Noviny* de Prague que, « lorsque l'Union européenne prépare une nouvelle législation, nous recevons le plus souvent tous les documents en anglais. Nous devons les faire traduire par des traducteurs assermentés nationaux et cela prend du temps ».

Combien de temps faudra-t-il pour que les Tchèques et leurs voisins s'avisent des inconvénients du monolinguisme anglophone ?

**Jean Griesmar**

## DÉLÉGATION FRANÇAISE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

### Communiqué de presse

La délégation française de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a quitté l'hémicycle pour protester contre l'attitude de M. Jean-Claude Trichet, ancien gouverneur de la Banque de France, actuel président de la Banque centrale européenne, qui a choisi de s'exprimer en anglais à la tribune.

La délégation française tient à rappeler que le français est l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe et elle attend des Français nommés dans les instances européennes qu'ils s'expriment en français chaque fois que l'occasion leur en est donnée. Le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait donné cette possibilité à M. Trichet qui a choisi délibérément de ne pas l'utiliser.

La délégation française a donc quitté l'hémicycle et agira de même si elle devait constater d'autres fois des errements similaires.

Elle a décidé d'informer le Premier ministre de sa réaction.

M. Bernard Schreiner, président (UMP), Mme Josette Durrieu (PS), M. François Loncle (PS), M. Pierre Goldberg (PC), M. Rudy Salles (UDF), M. Jacques Legendre (UMP), M. Jean-Marie Geveaux (UMP), M. Daniel Goulet (UMP), M. Jean-Louis Masson (NI).

Contact : secrétariat de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe **03 88 41 38 14 / 03 88 41 37 09**

La France tarde à lancer sa chaîne de télévision mondiale d'information.

Elle en parle beaucoup.

### Les Chinois agissent.

Ils l'annoncent soudain, sobrement...

Samedi 25 septembre 2004, 19 h 34.

PÉKIN (AFP) - La télévision nationale chinoise CCTV va lancer à compter du 1<sup>er</sup> octobre une chaîne d'information en continu en français et en espagnol, a rapporté samedi le quotidien *Jinghua Shibao*.

Opérant 24 heures sur 24, la chaîne CCTV-E&F émettra par tranches de quatre heures dans chacune des deux langues.

Par ailleurs, un bouquet satellitaire payant de 17 chaînes de CCTV sera disponible pour le continent nord-américain, également à partir du 1<sup>er</sup> octobre, selon le quotidien.

## La vie de la langue

### *Le pluralisme linguistique en Catalogne espagnole*

De mai à septembre 2004, s'est tenu à Barcelone le Forum des cultures.

Ce forum a eu pour finalité de présenter diverses cultures ou grands ensembles culturels de la planète en sensibilisant les visiteurs à l'enjeu que représente la protection de ces patrimoines nationaux ou internationaux.

Plusieurs expositions ont eu pour objet de démontrer la complexité de l'habitat urbain, la raréfaction des sources de vie

telles que l'eau, la faune et la flore ainsi que de relater l'évolution des sinistres naturels tels que la réduction de la couche d'ozone, la désertification progressive...

De nombreuses expériences de gestion communautaire ont été explicitées à travers des documents visuels et sonores accessibles au public.

Deux éléments sont apparus comme des vecteurs essentiels dans cette présentation :

En premier lieu, le

commentaire des différentes expositions a été fait en quatre langues : catalan, espagnol, français, anglais. Le pluralisme linguistique concernant du moins la pratique conjointe de ces quatre langues a été en conséquence respecté.

En second lieu, une des cinq expositions majeures, intitulée « Veus » (« voix » en catalan), a traité de l'évolution des langues sur la planète. Le commentaire de cette exposition a insisté sur la nécessité d'un

### ***HUMEURS !...***

Bienvenue ! 14 juin 2004 – Télématin, France 2

M. William Leymergie, que nous aimons tous, s'est écrié en accueillant son invité : « Welcome, comme on dit en Europe » ! *Sic*. J'ai bien compris qu'il plaisantait ! On dit aussi « bienvenue » en Europe...

Y a plus d'saisons !

Un « été indien » est arrivé un jour en France par une très jolie chanson que nous connaissons tous et qui a eu le succès que l'on connaît. Il se voulait l'équivalent de l'« Indian Summer » surtout employé aux États-Unis lorsque, vers la fin de l'automne, voire au début de l'hiver, un temps chaud et doux s'installe, que l'on n'attendait pas.

Or, la traduction française de cet « Indian Summer » n'est autre que l'*été de la Saint-Martin*, laquelle tombe le 11 novembre. Trop distraits, hélas, de nombreux locuteurs nous parlent à tort et à travers d'été indien, même à la fin du mois de septembre, alors qu'il ne s'agit que d'un été prolongé.

Et, cette année, d'après les médias, l'« été indien » a même commencé dès le début de septembre !

Des vaches en vadrouille ! 1<sup>er</sup> septembre 2004 – France 3, journal 12-13

Dans un joli petit village médiéval de France, des retraités ont remis en fonction des catapultes et proposent aux touristes des spectacles qui font revivre l'histoire du château avec bien sûr des jets de pierre, nous raconte une journaliste.

C'est très sympathique. Mais des vaches, curieuses, c'est bien connu, avaient pris l'habitude de s'approcher trop près de la manifestation au risque de tout perturber et de mettre leur lait en danger ! Et, précise la journaliste, M. le maire a dû faire sécuriser la zone de « crash » !

Nous sommes en plein dans le jargon médiatique actuel ! N'aurait-on pas pu nous dire tout simplement que les vaches avaient été ramenées dans leur pré et que des précautions avaient été prises pour qu'elles ne repartent pas en vadrouille ?

Évidemment, c'est un peu plus long...

Guillen Deschamps



## Istamboul, un sommet

Le 28 juin 2004, on a pu voir à la télévision, dans le monde entier, le président français s'exprimer derrière un pupitre portant l'inscription « SOMMET DE L'OTAN/NATO ISTAMBUL ». Cette formulation appelle certaines remarques.

Pourquoi doubler le sigle français de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord par le sigle anglais ? Cela a au moins l'avantage de rappeler qu'il s'agit de la forme française. Jacques Chirac prononce bien comme « au temps », il n'y a en effet aucune raison de parler de l'« aut'âne ».

L'orthographe du nom de la ville est étonnante. On nous impose en français *Istanbul*, invoquant à l'occasion des susceptibilités turques. Or, nous disposons en français de *Istamboul* qui n'est pas une traduction mais une transcription du nom turc. Ce nom ne date pas d'hier, *Istamboul* figure déjà dans le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de Bouillet en 1843. On le trouverait certainement encore plus tôt.

Une transcription est l'adoption d'un nom avec une orthographe qui respecte le mieux la prononciation du nom original. L'orthographe française est bien antérieure à l'adoption de l'alphabet roman pour le turc après la Première Guerre mondiale. L'orthographe du turc moderne aurait donné en français une prononciation « u », comme pour *Bulgarie* ou *Cuba*. Ce nom est depuis longtemps bien implanté, et d'un usage très courant oral et écrit. La prononciation ne changera pas. L'adoption de l'orthographe turque introduit une distorsion dans le système du français. Est-il besoin de compliquer l'apprentissage de l'écriture ? *Istamboul* est l'exonyme français, comme le sont *Rome* ou *Athènes*.

Si les Turcs s'en étonnaient, il ne serait pas difficile de leur expliquer qu'ils n'ont pas à s'offusquer qu'en français on continue d'employer une forme qui respecte la prononciation turque. Pourquoi *Istamboul* pour *Istanbul* les gênerait-il plus que *Turquie* pour *Türkiye* ? Pas plus que nous ne sommes gênés qu'en turc on écrive *Fransa*, *Marsilya* et *Bordo*. Quant à la connotation historique, elle est clairement turque, par opposition à la tradition grecque *Byzance*, ou romano-hellénique et byzantine *Constantinople*. Il ne s'agit pas d'imposer *Istamboul* en turc. *Istanbul* continuera d'être employé dans des domaines spécialisés, quand la forme locale sera nécessaire pour des raisons techniques, comme on emploie *London* ou *Roma*, mais ces emplois sortent du domaine de la langue.

Mais alors pourquoi, à Istamboul, employer *Istambul* qui apparaît en français comme une forme bâtarde ? On rencontre cette orthographe dans différentes langues, elle est la forme courante en portugais\*.

Une belle occasion perdue de montrer au monde le nom en français ! Les Turcs l'auraient-ils moins supporté que le « am » en portugais ?

*Istamboul* n'est pas mort, on en trouve près de sept mille occurrences sur les sites, malgré sa disparition de plus en plus systématique des ouvrages de référence (dictionnaires, atlas, correcteurs orthographiques) au profit de *Istanbul*. On l'a compris, ce qu'on nous impose n'est pas tant la forme turque que celle de l'anglo-américain, suivant le dogme internationaliste qui consiste à éliminer progressivement les formes françaises, selon des principes niant la diversité et la spécificité des langues. Forme insidieuse de la mondialisation qui écrase la diversité culturelle et provoque des réactions violentes menaçant la paix mondiale.

Alors réjouissons-nous que les Italiens disent *Parigi*, qu'en vietnamien *France* et *français* soient *Pháp*, que les Anglais disent *Burgundy*, et en français écrivons *Istamboul* !

**Ange Bizet**

(Cercle François-Seydoux et ALF)

29 juin 2004

---

\*Trois fois plus fréquente que la forme turque sur les sites internet (recherche par Google à la date du sommet), sachant qu'une bonne partie des occurrences d'*Istanbul* sont en anglais, y compris sur les sites des autres langues.

## ***Nous n'avions pas besoin de « shopping » dans le Larousse !***

« Shopping » n'a pas de synonyme\*. « Faire du shopping », c'est tout à la fois se rendre dans les magasins pour y regarder les vitrines, les étalages et faire des achats.

Par contre, ce dictionnaire donne « shopping » pour synonyme à « chalandage »\*\* !

Par distraction ou par ignorance, il nous arrive de ne pas utiliser certains des mots qui sont pourtant les plus appropriés.

Certes, ce n'est pas le premier mot qui soit arrivé chez nous pour danser avec le flou ! Il est entré dans l'usage en empruntant le même chemin que les autres. Comme les autres, il est rarement associé aux mots dont il prend la place, lesquels se retrouvent dans le placard « Vx ».

Des mots comme « shopping » sont, hélas, d'autant plus utilisés que l'on comprend ce qu'ils veulent dire sans qu'il soit besoin de faire l'effort de chercher ou d'utiliser un autre mot. Certains locuteurs à l'imagination migraineuse en raffolent ! Ces mots « pousse-toi-de-là-que-je-m'y-mette » gagnent du terrain au détriment de la sémantique. Quant à la précision, c'est une autre paire de manches !

Curieuse, je suis allée voir quels mots « shopping » nous ôtait.

Tout d'abord, chaland, chalandage, chalandise, emplettes, commissions, faire des achats, des courses, faire du lèche-vitrine... auxquels nos amis québécois ajoutent magasinage. Dans son excellent ouvrage\*\*\*, Alfred Gilder propose aussi : courir les boutiques, faire boutique, boutique, cadeauer...

Que de nuances séculaires perdues à cause de ce seul mot !

Les locuteurs paresseux qui se targuent d'« avant-gardisme » vous diront qu'une langue « doit » évoluer, « doit » s'enrichir. En l'occurrence, elle s'appauvrit ! Enrichissement ne crée pas forcément richesse ! Pour qu'une langue s'enrichisse, il ne faut pas la réduire à quelques expressions larguées au gré du vent, qui finissent par buter l'indigène.

Que l'on ne s'y trompe pas : comment le locuteur « servi avec shopping » trouvera-t-il les mots oubliés, voire perdus, puisqu'il ne saura pas qu'il existent ? C'est ainsi que les mots disparaissent, puis les langues. À force de vouloir « améliorer » le produit d'origine, on ne sait plus très bien ce qu'il a été. Moins que jamais baissions la garde !

**Guillen Deschamps**

\* *Je sème à tout vent*, éd. Originale, 1987 - 5 vol., p. 2817

\*\* *Je sème à tout vent*, éd. Originale, 1987 - 5 vol., p. 573

\*\*\* *En vrai français dans le texte*, Le Cherche Midi éditeur, 1999

### ***EN BREF..***

#### **I - Une loi irlandaise**

Une nouvelle loi sur les langues officielles a été promulguée en Irlande en juillet 2003. Elle vise essentiellement à ce que beaucoup plus de services publics soient disponibles et accessibles en langue irlandaise. On ne peut qu'espérer que ce sursaut rétablira un peu l'équilibre. On sait, en effet, que l'indépendance de l'Eire a réussi sur les plans politique, puis économique, mais a en bonne partie échoué sur le plan linguistique, puisque l'irlandais n'a pu reconquérir dans les faits, dans la pratique quotidienne et même officielle, sa place de langue nationale face à l'anglais.

#### **II - Vassalisation**

On cache aux Français que nos administrations nationales, comme celles de nos voisins européens, sont obligées de travailler presque constamment en anglais sur les affaires européennes, parce que Bruxelles, au mépris total de la réglementation linguistique de l'Union, et sans plus invoquer de prétextes pour se justifier, leur envoie les documents de travail uniquement en anglais. Or, les affaires européennes touchent maintenant environ 80 % de l'activité de nos administrations centrales...

Depuis trois ans, nos associations (ALF surtout) demandent à cor et à cri au Premier ministre, M. Jospin, puis M. Raffarin, qu'il donne l'instruction ferme à ses administrations de renvoyer systématiquement à Bruxelles tous documents de travail qui leur parviennent uniquement en anglais. En vain. Les éternels eurobéats s'en indignent, évoquent avec colère le précédent intolérable de la politique de la « chaise vide » en criant qu'on n'est plus aux temps du Général et que la France est liée à l'Union...

Ils ne sauraient mieux décrire notre vassalisation...

#### **III - Citoyenneté francophone**

À l'institut Francophonie et mondialisation de l'université Jean-Moulin à Lyon, une étudiante vient de soutenir brillamment un mémoire de diplôme d'université sur "la citoyenneté francophone". Elle en fera une thèse.

Ce thème fait l'objet depuis quelques mois des réflexions et propositions de plusieurs groupes de travail de nos associations, auxquels ALF participe.

Ceux de nos lecteurs qui s'y intéressent et désirent s'y associer sont invités à s'adresser au secrétariat.

**Albert Salon**

## Le courrier des lecteurs

### **Lettre à la revue *La Lettre de Confrontations Europe*,**

**n° 67, avril-mai 2004**

Att. M. Nicolas Delesque, secrétaire général de l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville)

Monsieur,

Le dernier numéro de la *Lettre de Confrontations Europe* vient de m'arriver et, vu l'importance de son thème à la veille des élections européennes, je l'ai parcouru attentivement jusqu'à la p. 15 où je trouve votre contribution sous le titre : « Pour une langue commune ». J'ai le regret ou, si vous préférez, je suis non pas « sorry » mais navré de vous dire que vous faites fausse route. C'est d'autant plus regrettable que vous le faites au nom d'une association d'étudiants qui se veulent, sans doute, en avance, tournés vers l'avenir, mais au nom de principes à courte vue.

Il est normal que les jeunes soient prospectifs et innovateurs, encore faut-il avoir des arguments solides, et pas seulement de circonstance ou de commodité. Vous dites que la période d'Alfred de Musset est dépassée, celle de « la traduction ». Sans doute pensez-vous à l'énergie et au coût élevé que représente l'activité de traduction orale et écrite dans les enceintes de l'U.E., ce qui justifie pour bien des fonctionnaires, y compris français, un non-respect croissant des obligations légales en la matière et l'accentuation d'une pratique monolingvistique, toujours dans le même sens. Et on en arrive ainsi à ce que vous appelez « l'anglais parlé aux quatre coins du monde ». Le beau monde, en effet ! Vous dites que cet anglais universel permet « le partage de nos histoires et de nos valeurs pour la construction de notre avenir ». Soyons sérieux !

Savez-vous que cet anglais passe-partout — car, avec un brin de démagogie, vous n'appréciez pas plus Oxford, Harvard ou Berkeley que Musset — est un anglais non seulement au rabais, mais se limitant à 500 mots, quand ce n'est pas moins (des études récentes ont parlé de 300 mots et souvent moins) ? Cela me rappelle ce que j'ai trouvé, un jour, dans les rues de Hanoi et de bien d'autres villes de jeunes nations : les gamins utilisaient une dizaine de mots anglais, mais, si j'essayais de converser une minute, tout s'arrêtait. Depuis plus de 50 ans, j'ai sillonné les continents, surtout les pays pauvres, au titre de mon travail avec l'ONU, notamment avec la FAO (OAA : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). J'ai ainsi rencontré toutes sortes de cultures et de langues, et vu ce qu'était le plurilinguisme dans les milieux professionnels internationaux. Cela m'a permis de relativiser l'anglais — que j'avais appris au collège et que j'ai perfectionné, dès que possible, grâce à des voyages et à des stages agricoles en Grande-Bretagne et en Irlande — en apprenant trois autres des principales langues européennes, que je pratique couramment. J'ajoute que je les ai apprises sans suivre de cours universitaire, ce qui ne veut pas dire sans méthode ni... ténacité. Avec ce modeste bagage, je peux témoigner que la richesse linguistique provient, comme toute richesse culturelle, non du monopole et de l'uniformité mais de la diversité.

J'ai eu la chance de pouvoir témoigner de cela au 3<sup>e</sup> Forum social mondial de Porto Alegre, l'an dernier, car, dans ces vastes rencontres où l'on côtoie, notamment, une foule de jeunes « des quatre coins du monde », on est un peu plus conscient que vous semblez l'être et plus respectueux de cette diversité au point qu'il existe, depuis le FSM de 2002, un chantier intitulé « promotion de la diversité culturelle et linguistique ». Je ne pense pas que tous ces gens-là soient plus retardataires que vous et votre fondation.

Coïncidence : en même temps que ce numéro de *Confrontations Europe*, je recevais le numéro 22 (mai 2004) de l'association *Avenir de la langue française*, dont je fais partie depuis une dizaine d'années. Sans doute ne la connaissez-vous pas mais, si vous ou l'un de vos collègues avez la curiosité de vous informer sur les combats de la francophonie, dans ses diverses composantes et activités, vous verrez que la cause d'une résistance à l'invasion colonisatrice, et d'abord commerciale évidemment, de l'anglo-américain minimal avance, y compris dans les milieux politiques et parlementaires français (il était temps, quand on voit la leçon que nous donnent depuis tant d'années nos cousins québécois, beaucoup plus conscients que les Français de la richesse de leur langue et de leur histoire) et qu'elle commence, en lien avec d'autres pays européens, à circuler dans les couloirs d'un Bruxelles résigné, sinon complice, devant l'invasion en question.

Puissent les jeunes que vous représentez ouvrir les yeux et, au moment de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire du débarquement allié de juin 1944, comprendre que l'union des peuples suppose la liberté de chacun, grâce à une solidarité active, et parfois héroïque, mais toujours respectueuse des différences et des identités !

Bien sincèrement,

**Michel Grolleaud (Paris)**

## L'actualité de nos partenaires

### UNE SAISON POLONAISE EN FRANCE Novembre : le mois du théâtre polonais à Paris

#### *Les Témoins ou Notre petit équilibre*

Écrits au cours des années 1960, et parce qu'ils expriment le malaise d'une société qui s'est fondée sur des valeurs matérielles, *Les Témoins ou Notre petit équilibre* sont devenus en Pologne l'emblème ou la représentation du conformisme, du prêt-à-penser et du manque de grandeur de l'homme contemporain.

C'est avec cette conscience d'aborder un grand texte contemporain que Lukasz Kos nous fait voyager : du couple qui sait bien que, si la vie est belle, les hommes sont horribles — peut-être pas tous, car, au fond, nous sommes tous bons, enfin, pas tous — aux deux hommes dérangés dans leur conversation par une chose qui rampe et gémit, on pénètre au cœur d'une écriture polonaise contemporaine.

Mise en scène Lukasz Kos  
Lumière Jean-Pierre Chupin  
Avec J.-L. Debattice, A. Miklikova, T. de Montalembert

Du 10 nov. au 19 déc. 2004 - tarif unique réduit membre ALF : 10 €

#### *Traité de théologie*

« Quatre-vingt-dix ans... je suis entré dans la clarté de l'aube » : c'est cette phrase qui ouvre le *Traité de théologie* (qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit bien là d'une série de poèmes...) que le poète métaphysique Czeslaw Milosz commet au seuil de son existence.

Il livre une profonde réflexion sur le temps, affirmant sans détour l'impossibilité de comprendre...

Mise en scène Michel de Maulne  
Lumière Jean-Pierre Chupin  
Avec M. de Maulne, V. Miloslavjevic (accordéon)

Du 5 nov. au 19 déc. 2004 - tarif ALF : 7 €

**N'oubliez pas de profiter des réductions que votre qualité de membre d'*Avenir de la langue française* vous permet d'obtenir pour les spectacles de la Maison de la Poésie...**

Au cours de la saison, vous pourrez découvrir — ou redécouvrir — les textes qui font ou continuent de faire la poésie contemporaine, tels que *Kaddish* d'Allen Ginsberg, ou le *Soliloque du pauvre* de Jehan Rictus (interprété par Jean-Claude Dreyfus...), ou encore (*De*) *la séduction des anges* de Brecht...

Et, des correspondances entre Rilke, Pasternak et Tsvetaïeva aux poèmes de James Douglas Morrison (Jim Morrison), en passant par le très fameux Gaston Couté qui délaissera par la voix de M. Desproges son *Gars qu'a mal tourné* pour une série de textes sur Montmartre, il est certain que chacun peut tenter une promenade et se laisser surprendre, à travers une programmation\* aussi riche qu'on aurait pu le rêver...

\*Vous pouvez bien entendu vous procurer un programme complet en prenant contact avec la Maison de la Poésie.

**Maison de la Poésie**  
**Passage Molière**  
**157, rue Saint-Martin, 75003 Paris**  
**www.maisondelapoesie-moliere.com**  
**Rés. : 01 44 54 53 00 (de 14 h à 18 h)**

**Marie Pâris**

Nous remercions la Maison de la Poésie pour sa collaboration bienveillante.

## La vie de l'association

### NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE !!!

- ▷ **N'hésitez pas à vous porter volontaire pour venir photocopier, plier, mettre sous enveloppes, etc., tout cela dans la joie et la bonne humeur !**
- ▷ *Avenir de la langue française* a besoin de toujours davantage d'adhérents, pour veiller, militer, apporter une aide bénévole jamais négligeable...  
**Parlez-en, recrutez !**
- ▷ **Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de la date de notre prochaine assemblée générale :  
samedi 15 janvier 2005, à 15 h, en Sorbonne (salle Cavallès)**  
Nous comptons sur votre présence, car nous aurons d'importantes décisions à prendre. L'invitation et les rapports afférents vous seront envoyés en temps utile. Venez aussi avec les nouveaux adhérents que vous aurez recrutés dans l'intervalle !
- ▷ **Un don ou un legs testamentaire à *Avenir de la langue française* assurerait la poursuite de notre combat !**  
Vous pouvez aussi vous acquitter plus facilement de vos cotisations futures en autorisant un prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.
- ▷ Le bureau d'ALF est ouvert le lundi de 13 h à 18 h, et du mardi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30.



Avenir de la langue françai-

## Bulletin d'adhésion

M. M<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> ..... Prénom .....

Adresse ..... Téléphone domicile/bureau .....

Courriel .....

Date de naissance ..... Profession ou ancienne profession .....

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de :  15 € (étudiant)  40 € (membre bienfaiteur)  
 30 € (membre actif)  45 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Fait le ..... à .....

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

*Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...*

*Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !*

## Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon<sup>1</sup>, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste<sup>2</sup>.

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. ils doivent :

- › être précisément **datés** ;
- › comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- › mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- › être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association *Le Droit de comprendre*, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'usager*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.
2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : ..... Prénom : ..... Association (sigle) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

DATE DE L'OBSERVATION : .....

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.) .....

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) : .....

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR : .....

COMMENTAIRES : .....

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du *Droit de comprendre*? **Oui**  **Non**  (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au *Droit de comprendre* à notre adresse commune :  
34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

⇒ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une direction départementale de la Répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.